Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel** **Bureau des examens, concours et diplômes** **Adresse : Complexe d'enseignement agricole BP 79** **31326 CASTANET TOLOSAN** **Suivi par : Geneviève FONTOVA** **Tél : 05 61 28 84 03** **Fax : 05 61 28 84 21**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFEGTP/N2004-2033** **Date : 29 mars 2004**

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
A
Mesdames et Messieurs
- les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (services de la formation et du développement)
- les chefs des établissements d'enseignement

Objet : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'enseignement technique agricole pour la session 2005

MOTS-CLES : APPEL SUJETS – ÉPREUVES ÉCRITES

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M. Inspection générale de l'agriculture Conseil général du génie rural, des eaux et forêts Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat	Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

La présente note de service précise, pour la session 2005, le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions en quantité suffisante, et à l'issue des commissions de choix de sujets une production de sujets de qualité.

Je vous demande de bien vouloir la porter à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Brigitte FEVRE

Chargée de la sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel

1 - Le calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets :

OPERATIONS	DATES
Remise des propositions de sujets par les établissements concernés aux DRAF/SRFD désignés (voir l'annexe A de la présente note)	**14 mai 2004 délai de rigueur (sauf Bac S)**
Organisation des commissions de choix ou des ateliers de réalisation de sujets par les DRAF/SRFD et Inspecteurs désignés	**Juin 2004 octobre-novembre 2004**
Remise des sujets retenus par les inspecteurs au BECD	**A partir de mi-octobre 2004 et au plus tard fin décembre 2004**

2 - Les responsabilités des différents acteurs :

2-1 - Les Proviseurs et Chefs d'Etablissement :

Ils veilleront, **dès réception** de la présente note, à organiser le travail des personnels concernés placés sous leur autorité.

Ils assureront :

- la diffusion de la note.
- le commentaire de ses dispositions.
- la mise à disposition de chaque enseignant des référentiels des diplômes (textes en vigueur), notes de services et annales de sujets.
- la collecte des propositions de sujets demandées - le contrôle de la production et de la conformité.
- l'expédition sous bordereaux et pli confidentiel aux DRAF/SRFD désignés, courant mai 2002.
- l'expédition d'une copie des bordereaux aux DRAF/SRFD Autorité-Académique de leur Région.

2-2 - Enseignants :

Il est rappelé que l'évaluation est une **obligation statutaire** et qu'elle fait **partie intégrante,** au même titre que la formation, **des missions des enseignants**.

L'évaluation terminale (écrite, orale et pratique) a pour but de vérifier l'atteinte par les candidats de certains objectifs de la formation, d'attester ainsi de leurs aptitudes à exercer les métiers préparés ou à poursuivre éventuellement des études supérieures.

Concernant **les évaluations écrites**, l'importance du choix des sujets n'est plus à démontrer ; leur **qualité** est la **garantie** de la **crédibilité** des **diplômes délivrés**.

Leur préparation doit faire l'objet de tous les soins des enseignants et des autres fonctionnaires concernés.

Les formateurs débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière ne sauraient se dispenser de cette tâche qui constitue une obligation en même temps qu'un exercice profitable.

2-3 - DRAF/SRFD :

Les DRAF/SRFD sont des acteurs à part entière du dossier.

En qualité d'Autorité Académique il leur appartient de veiller, au sein de leur Région, à la bonne mise en oeuvre des dispositions de la présente note dans les établissements.

En qualité de DRAF/SRFD désignés « Région Responsable de Sujets » (RRS) il leur appartient :

- de se procurer auprès des SRFD concernés la liste des établissements potentiellement producteurs.

- de veiller à ce que tous les établissements concernés adressent les propositions de sujets et participent aux travaux **dans les délais impartis** et, le cas échéant procèdent aux relances nécessaires avec l'appui des SRFD autorité académique des établissements producteurs.

- de mettre en place, en coordination avec l'inspecteur pédagogique désigné par le doyen de l'inspection (cf. document validé donnant la liste des sujets et les attributions des inspecteurs, sous réserve d'instructions complémentaires ou d'actualisation par le doyen de l'inspection) les commissions de choix de sujets et les ateliers de réalisation (composition, convocation, paiement des missions) dans le calendrier imparti.

- de mettre en place, le cas échéant, à la demande des inspecteurs un dispositif de test des sujets.

2-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique :

Les inspecteurs à compétence pédagogique **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole ont **la responsabilité du choix et de la mise en forme définitive** des sujets. Le rôle des commissions ou des ateliers est essentiel pour l'élaboration de ces sujets.

2-5 - La DGER - BECD :

1 - procède au recensement des examens et des épreuves donnant lieu à la production de sujets et précise aux inspecteurs concernés le nombre de sujets à fournir : sujets de session, secours et remplacement pour la métropole et les DOM-TOM.

2 - procède à la désignation des Régions Responsables de Sujets (RRS) (Annexe A de la présente note).

3 - assure la mise en page des sujets.

4 - assure à l'issue de la session, la mise en place des « annales » diffusées, à titre onéreux, par le CNPR.

3 - Consignes générales :

3-1 - Elaboration des propositions de sujets :

3-1-1 Consignes relatives au fond :

Il est rappelé ici les points suivants :

- Il est impératif de se référer aux programmes. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi faire appel à des connaissances fondamentales acquises antérieurement. Les sujets ne doivent pas viser un seul objectif.

- Ils doivent pouvoir être traités entièrement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti.

- Si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas obligation de proposer deux sujets au choix.

- LES SUJETS DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES D'UN BAREME PRECISANT LE MODE DE REPARTITION DES POINTS ET D'UNE INFORMATION SUR LES DOCUMENTS ET/OU MATERIEL(S) QUE POURRONT UTILISER LES CANDIDATS LORS DE L'EPREUVE.

- Il est interdit de proposer un sujet issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires.

- La règle absolue du secret s'applique **: il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans.**

- Eventuellement, des fiches de recommandations établies par les Inspecteurs seront diffusées aux équipes pédagogiques ;

3-1-2 Consignes relatives à la forme :

Les propositions seront, si possible, saisies et enregistrées sur disquette ou CD-ROM et accompagnées de la sortie papier correspondante.
Elles seront ensuite transmises dans les chemises de présentation dont le modèle est joint en annexe.

Pour faciliter leur exploitation :

- les couleurs des référentiels seront utilisées :
(BEPA, CAPA : vert ; Bac Techno : jaune foncé, BTA : jaune ; Bac Pro : jaune ; BTSA : rose)

- les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées dans des chemises distinctes

- les éléments de corrigés et les indications de correction seront obligatoirement mentionnés (paragraphe IV de la chemise)

- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée

- les documents annexés seront strictement référencés (origine, date, contenu) et **devront permettre une parfaite reproduction**, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité.

- les propositions seront adressées au DRAF/SRFD désigné, **sous pli confidentiel**, par l'intermédiaire du chef d'établissement

3-2 - **Commissions de choix de sujets - Ateliers d'élaboration :**

Le DRAF/SRFD « Responsable de sujets », en concertation avec l'inspecteur à compétence pédagogique désigné veillera à l'organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail.

a) Composition - durée

- Le nombre de participants sera arrêté sur les bases maximum suivantes :

sujet monodisciplinaire : 6 membres
sujet pluridisciplinaire : 12 membres

- La durée pourra être de 2 à 4 jours.

b) Désignation - renouvellement

Les inspecteurs et les DRAF/SRFD veilleront à ce que les membres retenus enseignent dans la filière concernée. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers tous les ans.

c) Financement

Les DRAF/SRFD concernés seront attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de mission engagés par les membres et des frais de fonctionnement.

3-3 - **Sujets retenus - Présentation - Expédition :**

Pour chaque épreuve, les inspecteurs désignés adressent au BECD les sujets retenus.

Ces sujets et les sujets de secours leur correspondant seront obligatoirement accompagnés de barèmes, éventuellement de grilles d'évaluation.

4 - **ANNEXES :**

- ANNEXE A : Zones géographiques et DRAF/SRFD « Régions responsables de sujets ».

- ANNEXE B : Construction d'un sujet d'épreuve écrite et grille d'analyse de proposition de sujet.

- ANNEXE C : Chemise de proposition de sujet.
  Maquette pour reproduction selon les couleurs précitées.

ANNEXE A

Définition des zones géographiques :

Nord-Est :	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Ile-de-France, Nord Pas de Calais, Picardie
Nord-Ouest :	Bretagne, Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire
Sud-Ouest :	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes
Sud-Est	Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Antilles-Guyane :	Guadeloupe, Guyane, Martinique
Océan Indien	Mayotte, Réunion
Océan Pacifique	Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna

CAPA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	Mathématiques appliquées Traitement de données mathématiques	Nord-Ouest Nord-Est,	Bretagne
	Expression française (CAPA traditionnel) Expression française et communication (CAPA rénové)	Sud-Ouest	Midi-Pyrénées
	Sciences humaines	Toutes Antilles, Guyane Océan Indien Océan Pacifique	Bretagne
	Bases scientifiques (uniquement pour CAPA Productions horticoles et CAPA Travaux paysagers)	Sud-Ouest, Sud-Est Antilles-Guyane, Océan Pacifique	Midi-Pyrénées

BEPA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1e GROUPE : Epreuve n° 1 : Expression écrite	Sud-Est Nord-Est	Bourgogne
	2e GROUPE : Epreuve A : Module G1 Module G4 Module G5	Sud-Est	Rhône-Alpes
	Epreuve D : Module G6	Nord-Est Nord-Ouest	Rhône-Alpes
Elevage canin et félin	1e GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques 2e GROUPE : Epreuve E : Module S2 Module S3	Nord-Ouest Sud-Ouest Sud-Est	Bretagne
Agriculture des régions chaudes	2e GROUPE : Epreuve E : Module S2 Module S3	Antilles-Guyane Océan Pacifique Océan Indien	Martinique
Aménagement de l'espace	1e GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques Spécialités : - Travaux paysagers	Nord-Est, Sud-Est Antilles-Guyane Océan Indien Océan Pacifique	Lorraine
	2e GROUPE : Epreuve E : Module S1 Module S2 Module S3	Nord-Est, Sud-Est, Océan Pacifique	

BEPA (suite)

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Transformation	1e GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques Spécialités : - Industries agroalimentaires - Laboratoire et contrôle de qualité	Toutes	Poitou-Charentes
	2e GROUPE : Epreuve E : Module S1 Module S2 Module S3 Module S4		
Services	1e GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes Techniques Spécialités : - Services aux personnes	Nord-Ouest, Sud-Ouest, Antilles-Guyane, Océan Indien Océan Pacifique	Picardie
	- Secrétariat - accueil - Vente de produits frais - Vente de produits horticoles et de jardinage - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	Toutes	
	2e GROUPE : Epreuve E : Module S1 Module S2	Nord-Est Sud-Est	Picardie
Activités hippiques	2e GROUPE : Epreuve E : Module P1 Module S1 Module S2	Toutes	Basse-Normandie
Agro-équipements	1e GROUPE : Epreuve n° 3 : Etudes de thèmes techniques 2e GROUPE : Epreuve E : Module S2 Module S3	Toutes	Midi-Pyrénées

BEPA (suite)

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Animalerie	2e GROUPE : Epreuve E : Module S1 Module S2 Epreuve F : Module P1 Module P2 Module P3 MAR	Atelier d'élaboration	Centre
Productions horticoles	1er GROUPE : Epreuve n° 3 : Etudes de thèmes techniques	Nord-Ouest Sud-Ouest	PACA
Conduite de productions agricoles	1er GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques - Productions végétales - Productions animales	Nord-Ouest Sud-Ouest	Aquitaine
	- Vigne et vin	Sud-Est Nord-Est	
Productions aquacoles	1er GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques	Sud-Ouest Nord-Ouest	Pays de Loire
Travaux forestiers Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	1er GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques	Nord-Est Sud-Est	Lorraine
	2ème GROUPE : Epreuve E : Module S2 Module S3	Nord-Est, Sud-Est	
Productions horticoles, conduite de productions agricoles, productions aquacoles	2ème GROUPE : Epreuve E : Module S2 Module S3	Nord-Est Sud-Est	PACA
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	1er GROUPE : Epreuve n° 3 : Etude de thèmes techniques	Nord-Est Sud-Est	Lorraine

BTA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1e GROUPE : Epreuve terminale n° 1	Nord-Est, Sud-Est	Rhône-Alpes
	2e GROUPE : Epreuve D Module B6	Nord-Ouest, Sud-Ouest	Champagne-Ardennes
Production	1e GROUPE : Epreuve terminale n° 2	Pas d'appel à sujets	Bretagne
	2e GROUPE : Epreuve D module SP1 Epreuve E module SP2 module SP3	Pas d'appel à sujets	Bretagne
Transformation	1e GROUPE : Epreuve terminale n° 2	Nord-Ouest Sud-Ouest	Poitou-Charentes
	2e GROUPE : Epreuve D module ST1 module ST3 module ST4 Epreuve E module ST2	Nord-Ouest	Poitou-Charentes
Commercialisation et services	1e GROUPE : Epreuve terminale n° 2	Nord-Ouest, Sud-Ouest Antilles Guyane Océan Indien Océan pacifique	Picardie
	2e GROUPE : Epeuve D module SC1 Epreuve E module SC3 module SC4	Nord-Est Nord-Est Sud-Est	Picardie
Aménagement de l'espace	1e GROUPE Epreuve terminale n° 2	Nord-Ouest Sud-Ouest	Champagne-Ardenne
	2e GROUPE Epreuve D module SA1 module SA3 Epreuve E module SA2		

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Séries STAE et STPA

SERIES	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1 - La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Sud-Ouest, Sud-Est Océan Pacifique	Midi-Pyrénées
	4 - Connaissances et pratiques sociales	Nord-Ouest Nord-Est	Rhône-Alpes
	5 - L'homme et le monde contemporain	Nord-Ouest, Nord-Est	Rhône-Alpes
	6 - Mathématiques et traitement de données	Sud-Ouest Sud-Est	Bourgogne
STAE	7 - La matière et le vivant	Nord-Est Nord-Ouest	Bourgogne
	8 – Espaces ruraux et société	Atelier d'élaboration	Bourgogne
STPA	7 – Sciences de la matière et du vivant	Atelier d'élaboration	Bourgogne
	8 – Biotechnologies et analyses des produits agroalimentaires	Atelier d'élaboration	Bourgogne

BACCALAUREAT GENERAL

Série S

Epreuve terminale - Biologie-Ecologie

Décret n° 94-468 du 1er juin 1994 relatif à la série scientifique du baccalauréat général préparée dans les établissements relevant du ministre chargé de l'agriculture (extraits).

Art. 2. - Le ministre chargé de l'agriculture fixe par arrêté le programme des enseignements de la série scientifique du baccalauréat général spécifiques aux établissements relevant de son autorité. Il choisit également, par dérogation à l'article 14 du décret du 15 septembre 1993 susvisé, les sujets des épreuves pour lesdits enseignements qui peuvent porter en partie sur les enseignements de la classe de première nonobstant les dispositions énoncées à l'article 4 du même décret.

NATURE DES PROPOSITIONS DE SUJETS	REGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Les enseignants doivent demander les consignes au SRFD Centre	Atelier d'élaboration	Centre

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Bio-industries de transformation	E1 : Epreuve scientifique et technique sous-épreuve A1 : Biochimie - biologie sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences	Sud-Est	Poitou-charentes
	E2 : Epreuve de technologie	Nord-Est	
	E4 : Epreuve de langue vivante Pour les sujets d'allemand, les enseignants doivent demander les consignes au SRFD Poitou-Charentes	Toutes	
	E5 : Epreuve de français - Histoire Géographie sous-épreuve A5 : Français sous-épreuve B5 : Histoire - géographie		
	E6 : Epreuve d'éducation socio-culturelle		
	Epreuve facultative : Hygiène, prévention, secourisme		

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (suite)

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes options	E1 : Expression et monde contemporain - Connaissance et pratique de la langue française - Monde contemporain (proposer 2 sujets au choix)	Sud-Ouest, Sud-Est	Pays de la Loire
	E4 : Mathématiques et sciences - mathématiques - Sciences physique-chimie		
Conduite et gestion de l'exploitation agricole	E5 : Sciences appliquées et technologie - Productions animales	Nord-Ouest Nord-Est Antilles-Guyane, Océan Indien	Nord – Pas de Calais
	- Productions végétales	Sud-Ouest Sud-Est Océan Pacifique	
	- Production du cheval	Nord-Ouest Nord-Est	
	- Vigne et vin	Sud-Ouest Sud-Est	
Productions horticoles	E5 : Sciences appliquées et technologie - Productions florales et légumières - Productions fruitières - Pépinières Module MP 22 : La plante, le sol, le climat Module MP 23 : technologies horticoles	Nord-Ouest Nord-Est Antilles-Guyane Océan Pacifique Océan Indien	Champagne-Ardenne
Travaux paysagers	E5 : Sciences appliquées et technologie	Sud-Est Sud-Ouest Antilles-Guyane, Océan Pacifique, Océan Indien	Champagne-Ardenne
Agroéquipements	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Ouest Nord-Est Sud-Ouest Sud-Est Antilles-Guyane	Midi-Pyrénées
Technicien-conseil vente en animalerie	E5 : Sciences appliquées et technologie	Sud-Ouest Sud-Est	Auvergne
	E6 : Le milieu professionnel MP 52 et MP 53	Nord-Ouest Nord-Est	Auvergne
Productions aquacoles	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Ouest	Limousin
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Ouest Sud-Est	Bretagne
TCV-PHJ TVCQ-PA,- TVCQ-VS	E5 : Mercatique	Sud-Ouest Sud-Est	Picardie
Gestion et conduite des chantiers forestiers	E5 : Sciences appliquées et technologie	Nord-Ouest Nord-Est	Lorraine

BTSA

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Toutes	1e GROUPE : Epreuve n° 1 : Expression française et culture socio-économique	Nord-Ouest, Sud-Ouest	Pays de la Loire
	2e GROUPE : Epreuve A : Traitement de données Epreuve B : Projet écrit d'un produit de communication		
ACSE	2e GROUPE : Epreuve D : Etude de filière, politique agricole, économie générale Epreuve E : Economie de l'exploitation dans son environnement	Nord-Est, Sud-Est	Alsace
Technico-Commercial	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Techniques et gestion commerciale	Sud-Est Nord-Est	Auvergne
	2e GROUPE : Epreuve D : Economie	Atelier d'élaboration	
Technologies végétales	2e GROUPE : Epreuve E : Bases scientifiques de l'option	Sud-Est Nord-Est	Midi-Pyrénées
Productions aquacoles	2e GROUPE : Epreuve E : Connaissances fondamentales Epreuve F : Conduite de production	Sud-Ouest Nord-Ouest	Limousin
Gestion et maîtrise de l'eau	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique et technique	Nord-Est Sud-Est	Languedoc-Roussillon
Gestion et protection de la nature	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve socio-économique, scientifique et technique	Pas d'appel à sujets	Languedoc-Roussillon

BTSA (suite)

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Productions horticoles	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique et technologique	Sud-Ouest Nord-Ouest	Lorraine
Aménagements paysagers	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique et technique à caractère professionnel	Nord-Ouest Sud-Ouest	Lorraine
	2e GROUPE : Epreuve D : Economie générale et approche socio-économique, historique et culturelle du paysage et des aménagements paysagers		
Service en espace rural	2e GROUPE : Epreuve n°2 : Etude de cas	Nord-Est Sud-Est	Bretagne
Productions animales	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique et technique	Nord-Est Sud-Est	Limousin
	2e GROUPE : Epreuve E : Bases scientifiques de l'option		
Viticulture-oenologie	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique à caractère technologique et professionnel	Pas d'appel à sujets	Aquitaine
	2e GROUPE : Epreuve E : Epreuve professionnelle de viticulture (partie écrite) Epreuve F : Epreuve professionnelle d'oenologie (partie écrite)	Nord-Ouest Sud-Ouest	

BTSA (suite)

OPTIONS	EPREUVES	INTERREGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DRAF RESPONSABLE DE LA RECEPTION DES SUJETS
Industries agroalimentaires	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique	Atelier d'élaboration	Haute-Normandie
	2e GROUPE : Epreuve E : Sciences et technologies Spécialités : - Industrie laitière - Industrie des viandes - Industries alimentaires		
Gestion forestière	2e GROUPE : Epreuve F : Epreuve de techniques forestières	Nord-Ouest Sud-Ouest	Franche-Comté
Génie des équipements agricoles	1e GROUPE : Epreuve n° 2 : Epreuve scientifique et technique	Nord-Est Sud-Est	Centre
Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques	2e GROUPE : Epreuve D : Sciences économique, sociale et juridique	Nord-Ouest Sud-Ouest	Basse-Normandie
	Epreuve E : - E1 : Sciences et techniques du vivant - E2 : Sciences et techniques de la matière		
Développement agricole des régions chaudes	2e GROUPE : Epreuve D : Economie générale, politique agricole, développement local	Guadeloupe Océan Indien Océan Pacifique	Guadeloupe
	Epreuve E : Economie de l'exploitation agricole dans un environnement		

A N N E X E B

CONSTRUCTION D'UN SUJET D'EPREUVE ECRITE

Tout professeur est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des élèves : un sujet bien conçu permet à la fois au professeur et à l'élève de faire un bon diagnostic ; en outre, il permet au professeur de déceler les obstacles rencontrés par les élèves et donc d'y remédier.

Tout professeur a **obligation** de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ou de concours ; ces sujets doivent être de la meilleure qualité possible pour garantir la valeur de l'examen ou du concours ; d'autre part la nature de ces sujets a toujours un effet en retour sur la conception de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet **d'aider** les professeurs à construire des sujets en conformité avec l'esprit des programmes ; elle peut en conséquence les aider à conduire l'enseignement de leur discipline. La proposition de sujet doit comporter trois parties :

1) LA DECLARATION D'INTENTION
2) L'ENONCE DU SUJET
3) LES INDICATIONS DE CORRECTION

Première partie : la déclaration d'intention

Il s'agit d'une courte note d'orientation qui expose les intentions de l'auteur du sujet. Le concepteur du sujet énoncera sans ambiguïté et en relation avec le programme et les instructions pédagogiques :

- les finalités du sujet
- les objectifs choisis
- la ou les capacités testées à travers chacune des questions posées.

Cette note ne figurera pas sur le texte remis au candidat car celui-ci doit être mis en situation telle qu'il mobilise ses connaissances de façon autonome, en fonction des questions posées et non en fonction de capacités qui lui seraient dictées.

Par contre cette note accompagnera obligatoirement le sujet proposé lors des opérations de choix des sujets d'examen.

Deuxième partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au programme, lisible, complet, gérable.

* La **conformité** aux objectifs et contenus des programmes et aux instructions pédagogiques signifie que :

- les connaissances (savoirs et savoir-faire) nécessaires pour traiter le sujet sont dans le programme officiel

- les capacités mises en oeuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'élève au cours de la formation

- les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas obligatoirement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable.

- les références complètes du document : titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution. En ce qui concerne la géographie, on veillera à ne proposer que des documents récents et réellement intéressants.

* La **lisibilité** signifie que :

- le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée.

- le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ; les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on n'écrira pas « donner l'acidité de la solution » mais on demandera « calculer la concentration en ions H_3O+ de la solution ».

* Un énoncé **complet** signifie que toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ; si le sujet nécessite l'utilisation de DOCUMENTS ANNEXES (plan, schéma, graphes, carte, photographies, etc...) on veillera particulièrement à la qualité de leur présentation et à leur lisibilité ; au plan matériel, on respectera les conditions de format, de pliage, de reproductibilité et on n'oubliera pas d'indiquer les références complètes du document.

* Un énoncé **gérable** signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement évaluée a priori par l'auteur du sujet et est clairement indiquée au candidat testé ; on notera sur le sujet, le nombre de points affectés à chaque question ou partie ; cela permet au candidat de gérer efficacement son temps.

Troisième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par le concepteur du sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la **cohérence** avec l'énoncé du sujet.

Les **indications de correction** doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, on les indiquera toutes.

- les diverses démarches ou approches possibles ; toute solution ou réponse logique et correcte faite par le candidat et non prévue devra cependant être prise en compte lors de la correction.

- le nombre de points attribués aux éléments de la réponse (démarche, respect des consignes, résultats...)

- les modalités de sanction des erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être **cohérents** avec le niveau du test et avec le temps qui lui est imparti.

Tous les moyens d'expression doivent être acceptés en complémentarité les uns par rapport aux autres (par exemple, un schéma bien annoté est une réponse possible) sauf s'ils sont en contradiction avec les consignes données dans l'énoncé du sujet.

Ces indications de correction doivent être facilement utilisables par l'atelier de correction. La présentation la mieux adaptée est la grille de correction.

La grille de correction est un outil pédagogique ; elle permet aux professeurs après correction des copies, de mettre facilement en évidence les obstacles les plus fréquemment rencontrés par les élèves, pris en groupe ou considérés individuellement. La grille de correction comme la déclaration d'intention, informent précisément les correcteurs sur les objectifs de l'auteur du sujet.

Ministère de l'agriculture et de la pêche
DGER
Inspection de l'enseignement agricole

ANNEXE B (suite)
GRILLE DES PROPOSITIONS DE SUJETS D'EPREUVE ECRITE

DOCUMENT DE TRAVAIL

EXAMEN : (préciser, BTSA, BTA..., intitulé de l'option, de la spécialité, le support)

EPREUVE : (numéro, groupe, intitulé)

PROPOSITION élaborée par :

à la date du :

THEME(S) ABORDE(S) :

Cocher la case correspondante

CRITERES D'APPRECIATION	OUI	NON	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	MODIFICATIONS PROPOSEES
1 ORIENTATION DU SUJET 1.1 - Conforme à la définition réglementaire de l'épreuve. 1.2 - Se situe dans la finalité de la formation. 1.3 - Correspond au programme d'examen. 1.4 - En concordance avec les instructions pédagogiques. 1.5 - Les intentions de l'auteur sont explicites. 1.6 - Le thème est opportun. 1.7 - Le sujet est adapté aux objectifs annoncés par l'auteur. 1.8 - Les capacités testées sont évidentes. **2 ENONCE DU SUJET** **2.1 - Conformité** 2.11 - Toutes les questions sont conformes au programme. 2.12 - L'énoncé est pertinent. 2.13 - La progressivité est satisfaisante. 2.14 - Les questions sont indépendantes. 2.15 - Les connaissances à mobiliser sont conformes au niveau de la formation. 2.16 - Le sujet figure dans un manuel ou des annales. **2.2 - Lisibilité** 2.21 - La rédaction est claire, correcte. 2.22 - Le temps de lecture du sujet est compatible avec la durée de l'épreuve. 2.23 - Les termes utilisés sont précis. 2.24 - Tous les termes sont compréhensibles. 2.25 - Les sigles et abréviations sont développés. 2.26 - Le contexte est clair, bien défini.				

Cocher la case correspondante

CRITERES D'APPRECIATION	OUI	NON	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	MODIFICATIONS PROPOSEES
2.3 - Texte complet 2.31 - Les données sont suffisantes. 2.32 - Pas de documents superflus. 2.33 - Les références sont complètes. 2.34 - La reproductibilité des documents est bonne (qualité, couleur, format, pliage...). 2.35 - On répond sur le document lui-même. **2.4 - Texte gérable** 2.41 - La répartition des points par question figure. 2.42 - Les consignes sont claires. 2.43 - Le volume des documents annexes est convenable. 2.44 - Le temps total nécessaire à la résolution est compatible avec la durée de l'épreuve. **3 INDICATIONS DE CORRECTION** 3.1 - La réponse attendue est fournie par l'auteur pour chaque question. 3.2 - Il existe d'autres réponses possibles. 3.3 - Les diverses démarches possibles sont indiquées. 3.4 - Les connaissances à utiliser sont indiquées. 3.5 - Le nombre de points attribués à chaque réponse ou démarche figure. 3.6 - Les critères d'appréciation sont clairs. 3.7 - Une grille de correction est jointe à la proposition.				
APPRECIATION GENERALE			Date :	
SUJET RETENU			Signature	
SUJET AMENDE				

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER
Inspection de l'enseignement agricole

ANNEXE C

FICHE DE PROPOSITION DE SUJET D'EXAMEN

1 - Origine du sujet

Etablissement :				
Le(s) soussignés certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à leur connaissance, pas été utilisé depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	**Corps**	**Disciplines**	**Date**	**Signature**

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le programme et les textes réglementaires en vigueur.

Le chef d'établissement : **Date et cachet** :

2 - Présentation du sujet

Session - **année** 20 ☐

Examen : ☐ BTSA ☐ BTA ☐ Bac Techno ☐ Bac Pro ☐ BEPA ☐ CAPA

Option (intitulé de l'option) :

Spécialité (intitulé de la spécialité) :

Support :

Numéro, groupe et intitulé de l'*épreuve* :
Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire

Coefficient : **Durée :**

Observations :

3 - Déclaration d'intention

- Finalités du sujet :

- Objectifs retenus :

- Capacité(s) testée(s) à travers chacune des questions posées :

4 - Enoncé du sujet et indications de correction

Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise (couleur référentiel) à laquelle sera jointe la présente fiche recto-verso complétée.